

**Ordre du jour :**

**1- ADMINISTRATION GENERALE**

1.1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU 23/09/2021

**2- DIRECTION GENERALE**

2.1- ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

2.2- ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

2.3- ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

2.4- DESIGNATION DES MEMBRES AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIAL

2.5- DESIGNATION DES MEMBRES A LA REGIE EAU POTABLE DU POLE DES EAUX

2.6- DESIGNATION DES MEMBRES A LA REGIE ASSAINISSEMENT DU POLE DES EAUX

2.7- DESIGNATION DES MEMBRES A LA CLECT

2.8- DESIGNATION DES MEMBRES AU SCOT

2.9- DESIGNATION DES MEMBRES AU CISPD

2.10- DESIGNATION DES MEMBRES AU PETR ALBIGEOIS BASTIDES

2.11- DESIGNATION DES MEMBRES AU CA DU COLLEGE VICTOR HUGO A CARMAUX

2.12- DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX DE TARN HABITAT

2.13- DESIGNATION DES MEMBRES AU COLLEGE DES TERRITOIRES PARTENAIRES DU CDT

2.14- DESIGNATION DES MEMBRES AU SMAD

2.15- DESIGNATION DES MEMBRES AU SYNDICAT MIXTE DE RIVIERE CEROU VERE

2.16- DESIGNATION DES MEMBRES AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME DU SEGALA TARNAIS

2.17- DESIGNATION DES MEMBRES AU CHSCT

2.18- DESIGNATION DES MEMBRES AU CT

2.19- DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

2.20- DESIGNATION DES MEMBRES A LA CIID

2.21- DESIGNATION DES REPRESENTANTS ELUS AU COMITE D'ATTRIBUTION DE FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS

2.22- DESIGNATION DES MEMBRES A TRIFYL

2.23- EXTENSION DE PERIMETRE DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

2.24- APPROBATION RPQS 2020 SMAEP DU VIAUR

**3- RESSOURCES HUMAINES**

3.1- CREATION DE POSTE – POLE DES EAUX

**4- HABITAT – GENS DU VOYAGE**

4.1- BAIL TERRAIN FAMILIAL ANNEXE LACATIF DES GENS DU VOYAGE

4.2- MODIFICATION BAIL TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS DES GENS DU VOYAGE

4.3- MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR AIRE PASSAGERS DES GENS DU VOYAGE

## **5- PETITE ENFANCE – ENFANCE - JEUNESSE**

**5.1- CHANGEMENT APPELLATION DU RAM DU CARMAUSIN-SEGALA EN RELAIS PETITE ENFANCE CARMAUSIN-SEGALA**

## **6- ACTION SOCIALE**

**6.1- TRANSFERT DU CENTRE SOCIAL SEGA'LIENS AU CIAS CARMAUSIN-SEGALA**

## **7- QUESTIONS DIVERSES**

L'an deux mille vingt-et-un, le 28 octobre à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 21 octobre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Daniel Balavoine à Blaye les Mines, sous la Présidence de Didier SOMEN.

**Titulaires présents : 43 (du début au point 2.3), 42 (du point 2.4 à la fin)**

**ASTIE** Alain, **AUZIECH** Cécile, **AZEMAR** Jean-Louis, **BARILLIOT** Christine (pouvoir de **BARRAU** Jean-Louis), **BEX** Fabienne (jusqu'au point 2.3), **BORDOLL** Christian, **BOUSQUET** Jean-Louis, **BOUYSSIE** François, **CALMELS** Thierry, **CARMES** Monique, **CINTAS** Jean-Marc (pouvoir de **RICHARD MUNOZ** Sonia), **CLERGUE** Jean-Claude, **COURVEILLE** Martine, **DELPOUX** Jacqueline, **EMERIAUD** Françoise, **HAMON** Christian, **ICHARD** Xavier, **IMBERT** Véronique, **KOWALIK** Jean-François, **LEBLOND** Nelly, **MANUEL** Christian, **MERCIER** Roland (pouvoir de **REDO** Aline), **MILESI** Marie, **NORKOWSKI** Patrice, **ORRIT** Didier, **PENA** Sylviane, **PUECH** Christian (pouvoir de **MAFFRE** Alain), **RECOULES** Vincent, **SAN ANDRES** Thierry (pouvoir de **BONFANTI** Djamila), **SANCHEZ** Marie-Christine, **SCHULTHEISS** Pierre, **SELAM** Fatima (pouvoir de **MARTY** Denis), **SENGES** Jean-Marc, **SIBRA** Jean-Michel, **SOMEN** Didier (pouvoir de **MALATERRE** Guy), **SOULIE** Jérôme, **SOURDIN** Anne, **TAGLIAFERRI** Rosanne, **TOUZANI** Rachid, **TROUCHE** Alain (pouvoir de **BALARAN** Jean-Marc), **VALIERE** Jean-Paul, **VEDEL** Christian, **VIDAL** Suzette.

**Suppléants présents avec voix délibérative : 2**

**DIEUZE** Robert (représente **TESSON** Régis), **MASSOL** Sylvie (représente **ESCOUTES** Jean-Marc).

**Titulaires excusés : 13 (du début au point 2.3), 14 (du point 2.4 à la fin)**

**ASTORG** Philippe, **BALARAN** Jean-Marc (pouvoir à **TROUCHE** Alain), **BARRAU** Jean-Louis (pouvoir à **BARILLIOT** Christine), **BEX** Fabienne (à partir du point 2.4), **BONFANTI** Djamila (pouvoir à **SAN ANDRES** Thierry), **DOUZAL** Thierry, **ESCOUTES** Jean-Marc (représenté), **MAFFRE** Alain (pouvoir à **PUECH** Christian), **MALATERRE** Guy, (pouvoir à **SOMEN** Didier), **MALLET** Thierry, **MARTY** Denis (pouvoir à **SELAM** Fatima), **REDO** Aline (pouvoir à **MERCIER** Roland), **RICHARD-MUNOZ** Sonia (pouvoir à **CINTAS** Jean-Marc), **TESSON** Régis (représenté).

**Suppléant présent sans voix délibérative : 1**

**ALQUIER** Philippe

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

**SENGES** Jean-Marc

<b>Titulaires en exercice :</b>	<b>56</b>
<b>Titulaires présents :</b>	<b>43 (du début au point 2.3), 42 (du point 2.4 à la fin)</b>
<b>Délégués avec pouvoir :</b>	<b>8</b>
<b>Suppléant avec voix :</b>	<b>2</b>
<b>Suppléant sans voix :</b>	<b>1</b>
<b>Voix délibératives :</b>	<b>53 (du début au point 2.3), 52 (du point 2.4 à la fin)</b>
<b>Membres présents :</b>	<b>46 (du début au point 2.3), 45 (du point 2.4 à la fin)</b>

M. SOMEN ouvre la séance.

M. KOWALIK prend la parole et souhaite la bienvenue aux élus communautaires.

**DELIBERATION 1 :  
APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL DU 23/09/2021**

Le Président rappelle les différents points examinés lors de la séance du conseil communautaire du 23 septembre 2021 et propose à l'assemblée de passer à son adoption.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 23/09/2021.

## **DELIBERATION 2.1.1 : DETERMINATION DE L'ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU**

Le conseil communautaire a été renouvelé partiellement suite aux élections partielles intégrales de la commune membre de Carmaux.

Après lecture combinée de :

- la circulaire du 17 mars 2020 relative à l'élection des conseillers municipaux et communautaires et des exécutifs et fonctionnement des organes délibérants,
- le jugement du TA de Lille du 10 février 2017 (Commune d'Hautmont, n° 1504513),
- ce même jugement confirmé par la CCA de Douais dans un arrêt du 8 octobre 2019 (n°17DA00661),
- les articles L.2122-10 et L.5211-2 du CGCT,

il en résulte que :

A la suite d'un renouvellement partiel, notamment du fait du renouvellement complet du conseil municipal d'une commune membre, le conseil de communauté a la faculté de décider un renouvellement du bureau ; en conséquence, le président du conseil de communauté est tenu de permettre aux membres de l'assemblée délibérante de mettre en œuvre le cas échéant cette prérogative et ainsi vérifier si les élus souhaitent procéder à un tel renouvellement.

Le renouvellement du Président ne peut intervenir que si ce dernier provient de la commune dans laquelle l'élection complémentaire/intégrale se déroule.

Par conséquent, la question du renouvellement éventuel du bureau doit être inscrite à l'ordre du jour de la première séance du conseil de communauté suivant son renouvellement partiel, sans que cette inscription préjuge de la décision de la majorité de l'assemblée quant à l'opportunité d'un tel renouvellement.

Le Président propose au conseil de communauté de se positionner sur le renouvellement partiel ou intégral du bureau.

Il rappelle que lors du conseil communautaire du 16 juillet 2020, l'assemblée a décidé de fixer à 17 le nombre des membres du bureau : le président, 15 vice-présidents et 1 conseiller délégué.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE** le renouvellement partiel du bureau.

**VALIDE** l'élection des quatre vice-présidents vacants (dans le même ordre que l'élection de juillet 2020).

## **DELIBERATION 2.1.2 : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

Vu la délibération n°2.1.1 du 28 octobre 2021 validant l'élection des postes de vice-présidents vacants,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal d'élection et les résultats du scrutin,

M.SOMEN Didier, Président de la 3CS, préside les opérations de vote relatives à l'élection des Vice-Présidents de la communauté de communes.

Il rappelle les modalités d'élection des Vice-Présidents, conformément aux dispositions du CGCT (qui sont les mêmes que celles applicables à l'élection des adjoints).

Après l'appel des candidatures, il est procédé au vote (dont les résultats figurent au procès-verbal d'élection).

**Le conseil communautaire, après le bon déroulé des opérations de vote, et compte tenu des résultats du scrutin,**

**PROCLAME** les conseillers communautaires suivants élus :

M. BOUSQUET Jean-Louis en qualité de 1<sup>er</sup> Vice-Président

M. BORDOLL Christian en qualité de 7<sup>ème</sup> Vice-Président

M. MANUEL Christian en qualité de 10<sup>ème</sup> Vice-Président

Mme COURVEILLE Martine en qualité de 15<sup>ème</sup> Vice-Présidente

**DECLARE** les Vice-Président(e)s installé(e)s dans leurs fonctions

**AUTORISE** M. le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION 2.2 :  
ELECTION DES MEMBRES DE LA CAO**

Suite au renouvellement partiel du conseil communautaire, il convient de réélire les membres de la commission d'appel d'offre (CAO).

Vu Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal d'élection et les résultats du scrutin,

Après appel à candidature,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**DECIDE :**

**1/** de procéder par vote au scrutin secret, pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres

**2/** Prend acte que le président de la CAO sera le président de la Communauté de communes

**3/** Après le bon déroulé des opérations de vote, les membres ci-après sont déclarés élus :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
M. AZEMAR Jean-Louis	M. ASTIE Alain
Mme IMBERT Véronique	Mme BEX Fabienne
M. BORDOLL Christian	M. SENGES Jean-Marc
M. CINTAS Jean-Marc	M. SAN ANDRES Thierry
M. BALARAN Jean-Marc	M. MALIET Thierry

**DELIBERATION 2.3 :  
ELECTION DES MEMBRES DE LA DSP**

Suite au renouvellement partiel du conseil communautaire, il convient de réélire les membres de la commission de délégation de service public (DSP).

Vu Code général des collectivités territoriales,

Après appel à candidature,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**DECIDE :**

**1/** De ne pas procéder au vote au scrutin secret, pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la DSP

**2/** Prend acte que le président de la DSP sera le président de la Communauté de communes

**3/** Elit les membres ci-après :

5 MEMBRES TITULAIRES	5 MEMBRES SUPPLEANTS
Mme TAGLIAFERRI Rosanne	M. SENDES Jean-Marc
M. KOWALIK Jean-François	M. DOUZAL Thierry
Mme SANCHEZ Marie-Christine	M. RECOULES Vincent
M. SCHULTHEISS Pierre	Mme BONFANTI Djamila
M. BOUYSSIE François	M. TOUZANI Rachid

**DELIBERATION 2.4 :  
ELECTION DES MEMBRES DU CIAS**

Suite au renouvellement partiel du conseil communautaire, il convient de réélire les membres du centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

Vu Code général des collectivités territoriales,  
Vu le procès-verbal d'élection et les résultats du scrutin,

Après appel à candidature,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**DECIDE :**

- 1/ De procéder au scrutin secret, pour l'élection des membres du CIAS
- 2/ Prend acte que le président du CIAS sera le président de la Communauté de communes
- 3/ Après le bon déroulé des opérations de vote, les membres ci-après sont déclarés élus :

9 MEMBRES ELUS
COURVEILLE Martine
SELAM Fatima
BONFANTI Djamila
MILESI Marie
SOURDIN Anne
ORRIT Didier
REDO Aline
VIDAL Suzette
TOUZANI Rachid

**DELIBERATION 2.5 :  
DESIGNATION DES MEMBRES A LA REGIE EAU POTABLE DU POLE DES EAUX CARMAUSIN-SEGALA**

Suite au renouvellement partiel du conseil communautaire, il convient de modifier les membres représentants la commune de Carmaux au sein de la régie Eau Potable du pôle des eaux Carmausin-Ségala.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DESIGNNE** les représentants de la 3CS et leurs suppléants au sein du conseil d'administration de la Régie Eau Potable.

Sont ainsi désignés 23 représentants plus leurs suppléants répartis comme suit :

COMMUNES	23 TITULAIRES	23 SUPPLEANTS
ALMAYRAC	SENGES Jean-Marc	ICHARD Nicolas
BLAYE LES MINES	AZEMAR Jean-Louis	PLASSON Gérard
CAGNAC LES MINES	BARRAU Jean-Louis	BARILLIOT Christine
CARMAUX	SCHULTHEISS Pierre	MANUEL Christian
	SOULIE Jérôme	BORDOLL Christian
	IMBERT Véronique	ORRIT Didier
	TOUZANI Rachid	BOUYSSIE François
COMBEFA	MOULIN Patrick	BERLOU Jean-Jacques
LABASTIDE GABAUSSE	MERCIER Roland	LABAUTE Loïc
LE GARRIC	VEDEL Christian	GINESTET Gilles
LE SEGUR	HAMON Christian	RODRIGUEZ Cédric
MIRANDOL	AYMARD Stéphane	DAVY Jérôme
MONESTIES	MARTY Denis	GOULESQUE Didier
MOULARES	PUECH Christian	VAYSSE Jean-Marie
PAMPELONNE	SZATNY David	MALATERRE Guy
ROSIERES	MALLEVIALE Nathalie	CORTEZON Sylvie
ST BENOIT DE CARMAUX	VERGNES Philippe	ROQUES Daniel
STE GEMME	CLERGUE Jean Claude	MAYRAN Pierre
SALLES	COLON Anthony	ARBAULT Damien
TAIX	FOULCHE Thierry	GALERA Frédéric
TANUS	LAURENS Sylvain	SOULIE Jérôme
TREVIEN	LACOSTE Aurélie	COSTECALDE Guillaume
VIRAC	AYMARD Jacques	POUGET Abel

**DELIBERATION 2.6 :  
DESIGNATION DES MEMBRES A LA REGIE ASSAINISSEMENT DU POLE DES EAUX CARMAUSIN-  
SEGALA**

Suite au renouvellement partiel du conseil communautaire, il convient de modifier les membres représentants la commune de Carmaux au sein de la régie Assainissement du pôle des eaux Carmausin-Ségala.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DESIGNÉ** les représentants de la 3CS et leurs suppléants au sein du conseil d'administration de la Régie Assainissement.

Sont ainsi désignés 25 représentants plus leurs suppléants répartis comme suit :

COMMUNES	25 TITULAIRES	25 SUPPLEANTS
BLAYE LES MINES	AZEMAR Jean-Louis	PLASSON Gérard
CAGNAC LES MINES	BARRAU Jean-Louis	BARILLIOT Christine
CARMAUX	SCHULTHEISS Pierre	MANUEL Christian
	SOULIE Jérôme	BORDOLL Christian
	IMBERT Véronique	ORRIT Didier
	TOUZANI Rachid	BOUYSSIE François
LABASTIDE GABAUSSE	MERCIER Roland	LABAUTE Loïc
LE GARRIC	GINESTET Gilles	VEDEL Christian
LE SEGUR	HAMON Christian	RODRIGUEZ Cédric
MILHAVET	CALMELS Thierry	BORIES Pascal
MIRANDOL	AYMARD Stéphane	DAVY Jérôme
MONESTIES	MARTY Denis	GOULESQUE Didier
MOULARES	PUECH Christian	VAYSSE Jean-Marie
PAMPELONNE	SZATNY David	MALATERRE Guy
ROSIERES	CORTEZON Sylvie	MALLEVIALE Nathalie
ST BENOIT DE CARMAUX	VERGNES Philippe	ROQUES Daniel
ST JEAN DE MARCEL	DURAND Gérard	AZAIS Sébastien
STE CROIX	ALEXANDRE Bertrand	TAUPIAC Pascal
STE GEMME	CLERGUE Jean Claude	MAYRAN Pierre
SALLES	COLON Anthony	ARBAULT Damien
TAIX	FOULCHE Thierry	GALERA Frédéric
TANUS	LAURENS Sylvain	SOULIE Jérôme
VALDERIES	RECOULES Vincent	AUQUE Séverine
VILLENEUVE SUR VÈRE	TROUCHE Alain	CHAMAYOU Jean
VIRAC	AYMARD Jacques	POUGET Abel

**DELIBERATION 2.7 :  
DESIGNATION DES MEMBRES A LA CLECT**

Suite au renouvellement partiel du conseil communautaire, il convient de redésigner les membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DESIGNÉ** les membres de CLECT comme suit :

COMMUNES	MEMBRES	COMMUNES	MEMBRES
Almayrac	Jean-Marc SENDES	Moularès	Christian PUECH
Blaye les Mines	Jean-François KOWALIK	Pampelonne	Gut MALATERRE
Cagnac les Mines	Patrice NORKOWSKI	Rosières	Alain ASTIE
Carmaux	Jean-Louis BOUSQUET	St Benoit de Carmaux	Jean-Marc CINTAS
Combefa	Jean-Michel SIBRA	St Christophe	Thierry MALIET
Crespin	Jean-Paul VALIERE	St Jean de Marcel	Régis TESSON
Jouqueviel	Nelly LEBLOND	Ste Croix	Jean-Marc BALARAN
Labastide Gabausse	Roland MERCIER	Ste Gemme	Jean-Claude CLERGUE
Le Garric	Christian VEDEL	Salles	Thierry DOUZAL
Le Ségur	Christian HAMON	Taix	Didier SOMEN
Mailhoc	Jean-Marc ESCOUTES	Tanus	Françoise EMERIAUD
Milhavet	Thierry CALMELS	Tréban	Jacqueline DELPOUX
Mirandol Bourgnounac	Stéphane AYMARD	Trévien	Fabienne BEX
Monestiés	Denis MARTY	Valdériès	Vincent RECOULES
Montauriol	Alain MAFFRE	Villeneuve sur Vère	Alain TROUCHE
Montirat	Xavier ICHARD	Virac	Aline REDO

**DELIBERATION 2.8 :  
DESIGNATION DES MEMBRES AU SCOT**

Suite au renouvellement partiel du conseil communautaire, il convient de redésigner les membres du SCOT.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DESIGNÉ** les membres de SCOT comme suit :

<b>14 Titulaires</b>	<b>6 Suppléants</b>
Didier SOMEN	Françoise EMERIAUD
Jean-Marc ESCOUTES	Régis TESSON
Benoit RAVAILHE	Thierry CALMELS
Jean-Claude CLERGUE	Charly VIGUIER
Roland MERCIER	Damien ARBAULT
Rosanne TAGLIAFERRI	Christian VEDEL
Jean-Louis BOUSQUET	
Sonia RICHARD MUNOZ	
Caterina FUSCO	
Christian PUECH	
Jean-Marc CINTAS	
Denis MARTY	
Jean-Marc BALARAN	
Philippe ASTORG	

**DELIBERATION 2.9 :  
DESIGNATION DES MEMBRES AU CISPD**

Suite au renouvellement partiel du conseil communautaire, il convient de redésigner les membres du CISPD.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DESIGNÉ** les membres du CISPD comme suit :

<b>5 Titulaires</b>
Didier SOMEN
Christian MANUEL
Jean-François KOWALIK
Fatima SELAM
Philippe SEVERE

**DELIBERATION 2.10 :  
DESIGNATION DES MEMBRES AU PETR ALBIGEOIS BASTIDE**

Suite au renouvellement partiel du conseil communautaire, il convient de redésigner les membres du PETR Albigeois Bastide.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DESIGNÉ** les membres du PETR Albigeois Bastide comme suit :

9 ÉLUS TITULAIRES	5 ÉLUS SUPPLÉANTS
Didier SOMEN	Jean-François KOWALIK
Jean-Louis BOUSQUET	Régis TESSON
Françoise EMERIAUD	Jean-Michel SIBRA
Jean-Claude CLERGUE	Caterina FUSCO
Thierry DOUZAL	Denis MARTY
Christian PUECH	
Jean-Marc CINTAS	
Fatima SELAM	
Christine BARRILLIOT	

**DELIBERATION 2.11 :  
DESIGNATION DES MEMBRES AU CA DU COLLEGE VICTOR HUGO A CARMAUX**

Suite au renouvellement partiel du conseil communautaire, il convient de redésigner le membre du CA du collège Victor Hugo de Carmaux

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DESIGNNE** le membre du CA du collège Victor Hugo de Carmaux comme suit :

1 Titulaire
Sylviane PENA

**DELIBERATION 2.12 :  
DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX DE  
TARN HABITAT**

Suite au renouvellement partiel du conseil communautaire, il convient de redésigner les membres de la commission d'attribution des logements sociaux de Tarn Habitat.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DESIGNNE** les membres de la commission d'attribution des logements sociaux de Tarn Habitat comme suit :

1 Titulaire	1 Suppléant
Didier ORRIT	Anne SOURDIN

**DELIBERATION 2.13 :  
DESIGNATION DES MEMBRES AU COLLEGE DES TERRITOIRES PARTENAIRES DU CDT**

Suite au renouvellement partiel du conseil communautaire, il convient de redésigner le membre au collège des territoires partenaires du CDT.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DESIGNNE** le membre au collège des territoires partenaires du CDT comme suit :

1 Titulaire
Christian BORDOLL

**DELIBERATION 2.14 :  
DESIGNATION DES MEMBRES AU SMAD**

Suite au renouvellement partiel du conseil communautaire, il convient de redésigner les membres au SMAD.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DESIGNE** les membres au SMAD comme suit :

<b>6 Titulaires</b>	<b>3 Suppléants</b>
Jean-François KOWALIK	Jean-Louis AZEMAR
Guillaume TRESSIERES	Céline LAMRABETE FILHOL
Christian VEDEL	Grégory CAZES
Jean-Marc CINTAS	
Patrice NORKOWSKI	
Jean-Louis BOUSQUET	

**DELIBERATION 2.15 :  
DESIGNATION DES MEMBRES AU SYNDICAT MIXTE DE RIVIERE CEROU VÈRE**

Suite au renouvellement partiel du conseil communautaire, il convient de redésigner les membres au syndicat mixte de rivière Cérou Vère.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DESIGNE** les membres au syndicat mixte de rivière Cérou Vère comme suit :

<b>10 Titulaires</b>	<b>10 Suppléants</b>
Jean-Marc ESCOUTES	Gilbert DELPOUX
Rolande AZAM	Jean-Louis AZEMAR
Joël SOUYRI	Régis TESSON
Jean-Paul VALIERE	Gilles CAYSSIALS
Thierry DOUZAL	Anthony COLON
Christian PUECH	Daniel ROQUES
Philippe VERGNES	Jacques AYMARD
Denis MARTY	Jean-Claude CLERGUE
Jean-Louis BARRAU	Elodie BOUTOUNET
Florent DOUZIECH	Jérôme SOULIE (Carmaux)

**DELIBERATION 2.16 :  
DESIGNATION DES MEMBRES AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME DU SEGALA  
TARNAIS**

Suite au renouvellement partiel du conseil communautaire, il convient de redésigner les membres au conseil d'exploitation de l'office de tourisme du Ségala Tarnais.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DESIGNE** les membres du collège élus au conseil d'exploitation de l'office de tourisme du Ségala Tarnais comme suit :

10 TITULAIRES	10 SUPPLÉANTS
<b>Collège des élus communautaires (10 membres)</b>	
Christian BORDOLL	Didier SOMEN
Djamila BONFANTI	Thierry SAN ANDRES
Jean-Marc SENGES	Christian VEDEL
Jean-François KOWALIK	Alain ASTIE
François BOUYSSIE	Martine COURVEILLE
Thierry MALIET	Xavier ICHARD
Jérôme SOULIE (Carmaux)	Marie-Christine SANCHEZ
Denis MARTY	Fatima SELAM
Alain TROUCHE	Thierry CALMELS
Laurent TALLET	Nelly LEBLOND
<b>Collège des partenaires (9 membres)</b>	
Stéphane AYMARD (ex OT Mirandol)	
Julie BUTTERS (gîtes et chambres d'hôtes)	
Jean-Christophe CARCENAC (hôtellerie)	
Noëlle COMET (producteur)	
Gay JACOB (Tanus Découverts et Loisirs)	
Sandrine LOISEAU (activité de loisirs)	
Véronique MALFETTES (musées)	
Hélène TUBEUF (restaurant)	
Anne SENEMAUD (association VVV)	

**DELIBERATION 2.17 :  
DESIGNATION DES MEMBRES AU CHSCT**

Suite au renouvellement partiel du conseil communautaire, il convient de redésigner les membres au CHSCT

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DESIGNNE** les membres au CHSCT comme suit :

3 Titulaires	3 Suppléants
Rosanne TAGLIAFERRI	Thierry CALMELS
Jean-Marc BALARAN	Martine COURVEILLE
Fatima SELAM	Monique CARMES

**DELIBERATION 2.18 :  
DESIGNATION DES MEMBRES AU CT**

Suite au renouvellement partiel du conseil communautaire, il convient de redésigner les membres au CT

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DESIGNNE** les membres au CT comme suit :

3 Titulaires	3 Suppléants
Jean-Louis BOUSQUET	Thierry CALMELS
Jean-Marc BALARAN	Fatima SELAM
Didier SOMEN	Martine COURVEILLE

**DELIBERATION 2.19 :  
DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE**

Suite au renouvellement partiel du conseil communautaire, il convient de redésigner les membres à la commission intercommunale d'accessibilité.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DESIGNÉ** les membres à la commission intercommunale d'accessibilité comme suit :

<b>6 Titulaires</b>
SOMEN Didier
DOUZAL Thierry
AZEMAR Jean-Louis
SOULIE Jérôme (Carmaux)
SENGES Jean-Marc
SCHULTHEISS Pierre

**DELIBERATION 2.20 :  
DESIGNATION DES MEMBRES A LA CIID**

Suite au renouvellement partiel du conseil communautaire, il convient de redésigner les membres à la CIID.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DESIGNÉ** les membres à la CIID comme suit :

<b>20 TITULAIRES</b>		<b>20 SUPPLEANTS</b>	
<b>NOM PRENOM</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>NOM PRENOM</b>	<b>COMMUNE</b>
Jean-Louis BOUSQUET	Carmaux	Suzette VIDAL	Le Garric
Alain ASTIE	Rosières	Françoise EMERIAUD	Tanus
Jean-Marc BALARAN	Ste Croix	Nelly LEBLOND	Jouqueviel
Jean-François KOWALIK	Blaye les Mines	Regis TESSON	St Jean de Marcel
Thierry SAN ANDRES	St Benoit de Carmaux	Fabienne BEX	Trévien
Christian VEDEL	Le Garric	Xavier ICHARD	Montirat
Christian BORDOLL	Carmaux	Jean-Paul VALIERE	Crespin
Patrice NORKOWSKI	Cagnac les Mines	Jacqueline DELPOUX	Tréban
Denis MARTY	Monestiés	Alain MAFFRE	Montauriol
Véronique IMBERT	Carmaux	Christian HAMON	Le Ségur
Thierry DOUZAL	Salles	Roland MERCIER	Labastide Gabausse
Jean-Claude CLERGUE	Ste Gemme	Jean-Michel SIBRA	Combefa
Thierry MALIET	St Christophe	Aline REDO	Virac
Sonia RICHARD MUNOZ	Mirandol Bourgnounac	Thierry CALMELS	Milhavet
François BOUYSSIE	Carmaux	Jean-Marc ESCOUTES	Mailhoc
Christian PUECH	Moularès	Vincent RECOULES	Valdériès
Guy MALATERRE	Pampelonne	Marie MILESI	Blaye les Mines
Didier SOMEN	Taïx	Christine BARRILLIOT	Cagnac les Mines
Chantal CAYRE	Almayrac	Djamila BONFANTI	St Benoit de Carmaux
Alain TROUCHE	Villeneuve sur Vère	Fatima SELAM	Monestiés

**DELIBERATION 2.21 :  
DESIGNATION DES MEMBRES AU COMITE D'ATTRIBUTION DE FONDS DE PARTICIPATION DES  
HABITANTS - FPH**

Suite au renouvellement partiel du conseil communautaire, il convient de redésigner les membres au comité d'attribution de fonds de participation des habitants (FPH).

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DESIGNÉ** les membres au FPH comme suit :

<b>3 Représentants</b>
Jean-Louis BOUSQUET
Jean-François KOWALIK
Thierry SAN ANDRES

**DELIBERATION 2.22 :  
DESIGNATION DES MEMBRES A TRIFYL**

Suite au renouvellement partiel du conseil communautaire, il convient de redésigner les membres à Trifyl.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DESIGNÉ** les membres à Trifyl comme suit :

<b>2 Titulaires</b>	<b>2 Suppléants</b>
Jean-Claude CLERGUE	Jean-François KOWALIK
Thierry CALMELS	Jérôme SOULIE

**DELIBERATION 2.23 :  
EXTENSION DE PERIMETRE DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA**

Le Président explique que le comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala, par délibération en date du 13 septembre 2021, a accepté l'adhésion de la commune de St Izaire.

Il précise que, conformément à l'article L.5212-32 du CGCT, et en l'absence de dispositions particulières statutaires, les délégués présents à l'assemblée générale du syndicat ont été unanimes sur l'acceptation de cette adhésion sous réserve de l'accord des assemblées délibérantes des collectivités adhérentes au syndicat mixte des eaux Lévezou Ségala.

Le Président demande au conseil communautaire de se prononcer sur l'adhésion de la commune de St Izaire au syndicat.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, SE PRONONCE FAVORABLEMENT** à l'adhésion de la commune de St Izaire au syndicat mixte des eaux du Lévezou Ségala, au transfert de la compétence « eau » ainsi qu'à l'extension du périmètre syndical qui en résulte.

**DELIBERATION 2.24 :  
APPROBATION DU RPQS 2020 DU SMAEP DU VIAUR**

Le SMAEP du Viaur a adopté le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2020 le 11 octobre 2021. La communauté de communes, en tant que membre, doit maintenant se positionner.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le RPQS 2020 du SMAEP du Viaur.**

### **DELIBERATION 3 : CREATION DE POSTE AU POLE DES EAUX**

Vu les besoins du pôle des Eaux, il serait souhaitable de renforcer les services en créant deux postes d'Adjoint Technique (catégorie C) à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

- 1 emploi de Canalisateur - Chauffeur (H/F) à temps complet
- 1 emploi d'Usinier – Barragiste (H/F) à temps complet

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE la création des deux postes tels qu'annoncé ci-dessus. MODIFIE le tableau des effectifs.**

### **DELIBERATION 4.1 : BAIL TERRAIN FAMILIAL ANNEXE LOCATIF DES GENS DU VOYAGE**

Le Conseil Communautaire du 18 juin 2018 a approuvé le principe de réalisation d'une aire permanente d'accueil des gens du voyage, dans le cadre des compétences obligatoires de l'intercommunalité « l'aménagement, la gestion et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage », tel que le stipule l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Conseil Communautaire a également validé le 10 décembre 2019, la création de 2 terrains familiaux locatifs et d'un terrain annexe locatif pour l'aïeule devant recevoir un mobil home.

#### Rappel du projet

Sur la base du diagnostic social qui a été réalisé dans le cadre de l'étude de calibrage, et pour répondre à l'ensemble des types de sédentarisation, le projet final retenu est le suivant :

- ✓ 3 logements d'habitat adaptés (3<sup>de</sup> compétence communale)
- ✓ 2 terrains familiaux de 5 emplacements caravanes chacun (compétence 3CS)
- ✓ La création d'une aire d'accueil des gens du voyage de passage de 12 places (compétence 3CS)
- ✓ **1 terrain annexe pour l'aïeule devant recevoir un mobil home.**

Le choix d'un terrain annexe avec mobil home a été validé afin de permettre à l'aïeule de disposer d'un lieu adapté à ses besoins et à son âge avancé. Pour cela un contrat de bail est nécessaire.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE** la proposition de bail (document annexé à la délibération),
- **APPROUVE** le loyer d'un montant de 250 €,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération et à signer tout document relatif au projet.

### **DELIBERATION 4.2 : BAIL TERRAIN FAMILIAUX LOCATIFS DES GENS DU VOYAGE**

Le Conseil Communautaire du 18 juin 2018 a approuvé le principe de réalisation d'une aire permanente d'accueil des gens du voyage, dans le cadre des compétences obligatoires de l'intercommunalité « l'aménagement, la gestion et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage », tel que le stipule l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Conseil Communautaire a également validé le 10 décembre 2019, la création de 2 terrains familiaux locatifs.

Conformément au décret du 26 décembre 2019, un bail doit être réalisé pour encadrer la location de chaque terrain.

Le Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> juillet 2021 a approuvé le projet de bail des terrains familiaux locatifs des gens du voyage, ainsi que sa gestion par une structure spécialisée.

Après consultation publique, la structure de gestion de l'aire a été choisie, il s'agit de SOLIHA Tarn. Grâce à son expérience dans la gestion des aires, cette dernière a fait deux remarques afin d'améliorer le document approuvé le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Ces remarques consistent à intégrer le montant de la TEOM au loyer et de rendre possible le paiement en 3 fois du dépôt de garantie afin de faciliter la gestion.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE** les modifications du bail (document annexé à la délibération),
- **APPROUVE** le loyer d'un montant de 320€.
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération et à signer tout document relatif au projet.

#### **DELIBERATION 4.3 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR AIRE PASSAGERS DES GENS DU VOYAGE**

Le Conseil Communautaire du 18 juin 2018 a approuvé le principe de réalisation d'une aire permanente d'accueil des gens du voyage, dans le cadre des compétences de l'intercommunalité « l'aménagement, la gestion et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage », tel que le stipule l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> juillet 2021 a approuvé le projet de règlement intérieur de l'aire des gens du voyage, ainsi que sa gestion par une structure spécialisée.

Après consultation publique, la structure de gestion de l'aire a été choisie, il s'agit de SOLIHA Tarn. Grâce à son expérience dans la gestion des aires, cette dernière a fait un certain nombre de remarques afin d'améliorer le règlement approuvé le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Ces remarques semblant minimes et légitimes, il est proposé d'apporter des modifications au règlement.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE** la modification du règlement de l'aire passagers des gens du voyage (document annexé à la délibération),
- **APPROUVE** le règlement intérieur et de ces éléments financiers modifiés, soit : un dépôt de garantie d'un montant de **75 €** pour chaque arrivée sur l'aire,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération et à signer tout document relatif au projet.

#### **DELIBERATION 5 : CHANGEMENT APPELATION DU RAM DU CARMAUSIN-SEGALA EN RELAIS PETITE ENFANCE CARMAUSIN-SEGALA (RPE)**

L'article L. 214-2-1 de l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 remplace les relais assistantes maternelles (RAM) par les mots : « relais petite enfance » (RPE), service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels.

Le décret n° 2021-1115 du 25 août 2021 relatif aux relais petite enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant est pris pour l'application de l'article 2 de l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles et de l'article 100 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP).

Il vient entre autre affirmer le nom de Relais Petite Enfance (RPE) et préciser les missions.  
Les Relais Petite Enfance voient leurs missions élargies.

Un nouveau référentiel RPE conforme à l'ordonnance du 19 mai et au décret du 25 août a été adopté par le CA de la CNAF le 5 octobre 2021 qui sera prochainement communiqué aux territoires.

Par conséquent le service reste existant mais change simplement d'appellation et voit ses missions évoluées.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE** le changement de nom du RAM en Relais Petite Enfance (RPE) Carmausin-Ségala suite au décret n° 2021-1115 du 25 août 2021 et à sa mise en application.

#### **DELIBERATION 6 : TRANSFERT DU CENTRE SOCIAL SEGA'LIENS AU CIAS CARMAUSIN-SEGALA**

Lors du conseil communautaire du 15 avril 2021, l'assemblée a décidé de transférer le centre social Séga'liens et son agrément CAF à l'intercommunalité à compter de l'année 2022.

Considérant les actions portées par le CIAS, le Président propose de transférer le centre social au CIAS.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, ACCEPTE** que le CIAS porte le dispositif du centre social à la place de la 3CS.  
**APPROUVE** le transfert du centre social Séga'Liens au CIAS Carmausin-Ségala.

***L'ordre du jour est épuisé, le président lève la séance à 21H.***